

Objet

Le drainage d'un terrain est une opération lourde menée dans le but d'éviter des accumulations d'eau dans certaines zones du fait de la consistance des sols, et qui nécessite une étude approfondie menée par un bureau d'étude spécialisé.

Il consiste en la pose d'un réseau de drains disposés à quelques mètres les uns des autres et de collecteurs dont la pente doit être parfaitement respectée. L'étude doit donc tenir compte des conditions hydrographiques et de la nature des terres, ainsi que de la présence éventuelle d'ouvrages dans le sol.

La pose des drains est réalisée à l'aide d'une draineuse (cf. photo ci-contre) qui fend le sol et y déroule simultanément le drain (opération avec tranchée immédiatement rebouchée). Les collecteurs sont en général posés à l'aide d'une pelle mécanique (opération avec tranchée).



Risques potentiels

La puissance des draineuses est telle que tout heurt d'une canalisation présente dans le sol peut entraîner le percement ou la rupture complète de l'ouvrage. (cf. ci-contre : dommage sur une canalisation de transport de gaz).

Les conséquences d'un tel accident sont d'autant plus graves qu'il affecte le plus souvent un ouvrage sensible.



Recommandations et prescriptions

Lors de l'étude préalable, généralement réalisée par un bureau d'étude spécialisé, l'envoi d'une DT permet d'obtenir l'information sur la présence de réseaux enterrés dans la zone où le drainage est prévu. Le plan de drainage doit alors tenir compte de ces réseaux et ne prévoir leur croisement que par les collecteurs.

La technique de pose des drains nécessite en général le déplacement de la trancheuse depuis le point bas (raccordement au collecteur) vers le point haut (extrémité du drain). Il convient donc de prévoir dans la mesure du possible la pose de collecteurs en parallèle et de part et d'autre de l'ouvrage pour éviter la circulation de la draineuse en direction de l'ouvrage. Ces collecteurs seront posés en priorité afin de tracer ainsi au sol une limite qui ne devra pas être franchie pendant les travaux de drainage.

Il convient par ailleurs de bien distinguer le piquetage du réseau de drainage nécessaire à l'alignement des drains et le marquage-piquetage (y compris la zone de précaution) réalisé par le responsable de projet (ou son représentant) ou par les exploitants de réseaux.

Prescription

Pour ce type d'opération, le responsable de projet doit étudier systématiquement la faisabilité du projet au vu des récépissés des déclarations de projet de travaux (DT).

L'exécutant des travaux doit établir les DICT correspondantes et les renouveler systématiquement en cas de changement de consistance des travaux projetés (notamment en cas de demande complémentaire).

L'utilisation de la draineuse dans l'emprise des réseaux est strictement interdite.

Il s'agit ici de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.